

Rapport de jury

Concours externe de recrutement
de Secrétaire d'Administration
de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur
de classe normale

- Session 2009 -

I - Calendrier des opérations

- ✓ 19 février 2009 : ouverture des registres d'inscription,
- ✓ 6 mars 2009 : clôture des registres d'inscription,
- ✓ 10 mars 2009 : ouverture des registres de confirmation d'inscription,
- ✓ 19 mars 2009 : clôture des registres de confirmation d'inscription,

- ✓ 30 avril 2009, épreuves écrites d'admissibilité,
- ✓ Du 2 au 5 juin 2009, épreuves orales d'admission,
- ✓ 12 juin 2009, publication des résultats.

II - Composition du jury

Le jury, nommé par le Recteur d'Académie, Chancelier des Universités, a été composé conformément à l'arrêté du 19 janvier 1996 (*JO du 27 janvier 1996 – BO n°7 du 15 février 1996, p. 503*).

Il comprenait 13 personnes choisies parmi des fonctionnaires de catégorie A, de telle sorte que les services déconcentrés et les établissements relevant du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche soient représentés. Il était présidé par un secrétaire général d'inspection académique.

Au delà du jury, plus d'une centaine de correcteurs, fonctionnaires de catégorie A issus des métiers de l'administration et de l'enseignement, compte tenu de la nature des épreuves, ont été mobilisés pour la correction des épreuves écrites.

Le jury a notamment veillé :

- aux modalités de correction des épreuves écrites, visant, à partir d'un barème particulièrement détaillé, à garantir l'égalité de traitement des candidats et à faire ressortir sans ambiguïté possible les meilleurs candidats, au terme d'une première phase où s'effectue l'essentiel de la sélection des candidats (9,67 % des candidats présents à l'écrit ont été déclarés admissibles),

- à la prise en compte des attentes des futurs employeurs, c'est-à-dire recruter des professionnels de l'administration polyvalents, capables de s'adapter à la multiplicité des structures et des missions ouvertes à un secrétaire d'administration et qui devrait être gage d'une mobilité fonctionnelle, attendue et réussie, tout au long du parcours professionnel.

III - Données statistiques

Nombre de postes offerts au concours : 20

Nombre de candidats préinscrits	:	1294	
Nombre de candidats confirmés	:	1088	dont 914 femmes et 174 hommes
Nombre de candidats présents	:	537	à la 1 ^{ère} épreuve
		517	à la 2 ^{ème} épreuve (47,51 % des inscrits)
Nombre de candidats admissibles	:	50	9,67 % des présents

Répartition par sexe de l'ensemble des candidats :

	Hommes	%	Femmes	%	Total
Inscrits	174	15,99	914	84,01	1088
Présents	90	16,75	447	83,25	537
Admissibles	8	16	42	84	50
Admis sur liste principale	6	30	14	70	20
Inscrits sur liste complémentaire			3	100	3

Répartition par tranche d'âge des admis :

	Hommes	Femmes	Total
25 ans et moins	1	1	2
26 ans et plus	5	13	18
TOTAL	6	14	20

La formation initiale des admis :

	Hommes	Femmes	Total
Diplôme de niveau I	0	2	2
Diplôme de niveau II	4	12	16
Diplôme de niveau III	1	0	1
Diplôme de niveau IV	1	0	1
TOTAL	6	14	20

L'origine des candidats admis :

	Hommes	Femmes	Total
Sans emploi	1	5	6
Étudiants	0	1	1
Agent non titulaire, MEN	1	4	5
Agent titulaire, MEN	4	4	8
TOTAL	6	14	20

Moyenne des notes : épreuves d'admissibilité

Moyenne de l'épreuve n° 1 – note de synthèse	9,74
Moyenne de l'épreuve n° 2 – dissertation	7,65
Moyenne générale des épreuves d'admissibilité	8,71

Moyenne des notes : épreuves d'admission

Conversation avec le jury : 50 candidats	9,67
Option A : 29 candidats	11,03
Option B : 3 candidats	9,00
Option C : 18 candidats	10,50
Moyenne générale des épreuves d'admission	10,18

IV - Déroulement des épreuves

A – Les épreuves écrites d'admissibilité

D - La note de synthèse : épreuve n°1, coefficient 1, durée : 3 heures

Rédaction d'une note de synthèse à partir de documents pouvant comporter des éléments chiffrés (données statistiques, comptables, financières, commerciales et administratives simplifiées).

Le sujet proposé cette année traitait de l'accompagnement éducatif : mesures et actions menées par l'Education Nationale à assortir d'un bilan d'étape. La synthèse portait sur un dossier de 20 pages composé des 6 documents suivants :

1. circulaire n° 2007-115 du 13 juillet 2007 relative à l'accompagnement éducatif,
2. extraits de la circulaire n° 2008-042 du 04 avril 2008 relative à la préparation de la rentrée 2008,
3. circulaire n° 2008-081 du 05 juin 2008 relative à la mise en place de l'accompagnement éducatif à compter de la rentrée 2008 dans les écoles élémentaires de l'éducation prioritaire
4. circulaire n° 2008-080 du 05 juin 2008 relative à la généralisation de l'accompagnement éducatif à compter de la rentrée 2008,
5. bilan 2007-2008 de l'accompagnement éducatif à l'Inspection académique X et compte-rendu de la réunion,
6. communiqué de presse de M. Xavier DARCOS du 02 décembre 2008 relatif au bilan de la généralisation de l'accompagnement éducatif pour l'année 2008-2009.

Les meilleures copies sont celles pour lesquelles les candidats ont réussi :

- à structurer le travail avec une introduction permettant d'annoncer le plan, figurant pour la présente session explicitement dans le sujet ; 2 parties bien identifiées ménageant cependant une transition destinée à témoigner de la cohérence de l'enchaînement des idées. Le sujet de l'épreuve ne nécessitait pas de conclusion.
- à s'exprimer dans un style correct. Une rédaction dans un style simple (phrases courtes, une idée par phrase) gagne en clarté et évite les erreurs de syntaxe.
- à traiter les informations avec discernement : il importe que le candidat n'exprime pas son propre point de vue sur les textes proposés.
- à veiller à la pertinence et à la précision des informations retenues : c'est le principe de la synthèse dont l'objet est de rendre compte de toutes les idées fortes contenues dans les documents.
- à ne pas paraphraser : il ne s'agit pas de reprendre les textes dans l'ordre de présentation mais bien de proposer une synthèse à partir des idées contenues dans les textes.
- à faire expressément référence aux documents du dossier.

Les erreurs à éviter :

- L'introduction ne doit pas donner lieu à la citation des différents documents à synthétiser.
- Un style simple et clair implique de rédiger et bannit le style télégraphique. Une attention particulière doit être portée à l'orthographe qui figure parmi les critères de notation.
- Le candidat ne doit pas exprimer son avis personnel sur le sujet dans sa rédaction.
- D'une manière plus générale, l'exercice de la note de synthèse ne doit pas être confondu avec la dissertation.

Conseils de préparation :

- Apprendre à gérer son temps afin de ne négliger aucune partie de la note, notamment la fin
- Approfondir sa culture administrative et acquérir les techniques de rédaction administrative pour faciliter la réussite à l'épreuve.

Cette épreuve est très technique et répond à une démarche spécifique. C'est un outil d'aide à la prise de décision ou d'éclairage sur un point précis de la réglementation destiné à un supérieur hiérarchique. On ne saurait par conséquent trop recommander aux candidats de se préparer à cette épreuve en s'entraînant régulièrement à rédiger en temps limité une note à partir de documents variés.

Sur 537 présents, aucun candidat n'a rendu une copie blanche, 265 ont obtenu une note inférieure à 10, 243 une note comprise entre 10 et 15 et 29 une note comprise entre 15 et 17,5. La moyenne des notes obtenues sur cette épreuve est de 9,74.

② **Dissertation : épreuve n°2, coefficient n°2, durée : 20 min**

Dissertation sur un sujet d'ordre général relatif aux problèmes économiques, sociaux et culturels du monde contemporain.

Sur 517 présents, 359 ont obtenu une note inférieure à 10 et 131 ont obtenu une note comprise entre 10 et 14,75, 27 ont obtenu une note comprise entre 15 et 18.

La moyenne des notes obtenues sur cette épreuve a été de 7,65.

Le niveau des copies :

Le niveau s'est révélé faible dans l'ensemble, attestant un manque de culture générale certain.

Les candidats ont semblé insuffisamment préparés pour cet exercice. Quelques copies malgré tout sont sorties du lot.

Les erreurs :

La principale erreur est le hors-sujet. Les candidats ont montré des difficultés à structurer un devoir et n'ont pas fait de plan, entraînant un grand nombre de copies au final confuses. Les correcteurs notent la pauvreté des idées, des exemples, révélateurs d'un manque de culture générale et littéraire. Trop de clichés et un manque d'originalité sont relevés par les correcteurs.

Conseils :

La lecture soignée du sujet évite l'erreur du hors-sujet. Le candidat doit apprendre à structurer sa pensée, pour structurer son devoir par un plan cohérent.

Il est important d'éviter de donner des points de vue personnels notamment sur le plan politique : il faut respecter le principe de neutralité.

Afin d'argumenter ses idées, il convient de s'appuyer sur des exemples en recherchant à utiliser une culture générale, littéraire, économique, démontrant une certaine curiosité.

Il est fortement conseillé de préparer le concours par des lectures nombreuses.

Enfin, la rédaction doit être soignée, claire et l'expression écrite de qualité, sans rechercher la complexité des phrases. Quant à la présentation, il convient de soigner l'écriture et l'orthographe.

B – Les épreuves orales d'admission

- ❶ *Épreuve de conversation avec le jury*
Épreuve n°1 – coefficient 3 – préparation 20 mn - durée : 3 heures

Conversation avec le jury à partir d'un texte ou d'une citation de portée générale permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat.

Cette épreuve est essentielle dans la mesure où elle permet au jury de tester la personnalité des candidats, leur capacité à présenter des raisonnements clairs et ordonnés, leur intérêt pour l'institution qu'ils souhaitent intégrer.

Compte tenu de l'importance que revêt cette épreuve, le jury recommande aux futurs candidats de se préparer à cet exercice, exigeant et sélectif, afin de se familiariser avec la prise de parole en public. A cet égard, il est important que les candidats, s'expriment à voix haute et intelligible.

La présentation générale et le comportement doivent également faire l'objet d'une grande attention.

Les textes proposés au commentaire sont extraits d'articles récents de journaux ou de revues. Ils ne posent pas de difficultés de compréhension et n'exigent en aucune manière de connaissances particulières. Il suffit de suivre l'actualité quotidienne pour être à l'aise dans cette partie de l'épreuve. Les principaux thèmes abordés par les articles de presse concernent des problèmes de sociétés, les institutions ou l'économie et des questions relatives à l'actualité sur l'éducation.

L'épreuve se déroule en trois temps : le candidat est d'abord invité à s'exprimer pendant 5 minutes sur le texte. Il doit, dans ce temps, montrer qu'il a compris l'enchaînement des principales idées

contenues dans le texte et mettre en exergue la problématique qu'elles posent. Il s'ensuit une discussion de 10 minutes qui permet de révéler les connaissances et la culture du candidat, sa capacité à réagir rapidement et à ordonner ses idées.

Enfin, les candidats sont interrogés sur les grands dossiers d'actualité de l'Education Nationale, son organisation et son fonctionnement. Cette dernière partie a pour but de révéler leur niveau d'intérêt pour l'institution qu'ils souhaitent intégrer.

Le jury constate une baisse sensible de la moyenne qui passe de 13,11 (dernier concours organisé en 2005) à 9,67. Il est difficile de ne pas lier cette baisse à la baisse de moyenne déjà mesurée à l'épreuve d'admissibilité de la dissertation.

A partir de ce faisceau d'éléments concordants, le jury ne peut que regretter le manque de curiosité évident d'un certain nombre de candidats sur les grands sujets d'actualité et en particulier dans le domaine de l'éducation.

De nombreux candidats abordent cette épreuve avec une appréhension très perceptible qui semble porter atteinte à leur niveau de performance. Or il faut savoir que le jury ne cherche jamais à mettre en difficulté un candidat, son seul objectif étant de révéler les qualités authentiques de chacun.

L'abord de cette épreuve ne s'improvise pas : il faut s'entraîner à s'exprimer devant un public pour limiter les effets négatifs du stress.

Les idées essentielles du texte doivent être comprises. L'inégale longueur ou richesse des textes proposés ne doivent pas déconcerter les candidats. D'un texte court, il est attendu d'en présenter l'idée forte et de la commenter en apportant son propre point de vue. A partir d'un texte plus long, le candidat doit savoir en faire la synthèse, ne pas se perdre dans les détails, en dégager les idées essentielles et ne pas oublier d'en présenter un commentaire personnel.

Le commentaire du texte doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à organiser et structurer sa pensée. Là aussi, un plan est nécessaire car il guide l'exposé et établit la cohérence de la réflexion.

② *Épreuve au choix*
Épreuve n° 2 – coefficient 2 – préparation : 15 mn - durée : 15mn

Option A : Organisation constitutionnelle de la France et les institutions communales
Organisation constitutionnelle de la France

Sur 50 candidats admissibles, 29 se sont inscrits à cette épreuve, 26 s'y sont présentés. 43 sujets ont été proposés pour permettre un équilibre entre les différentes parties du programme.

La note la plus basse attribuée relève de questions de droit constitutionnel (« la loi et le règlement » et « le Conseil Economique et Social »), la note la plus élevée d'une question de droit administratif (« Les différents modes de gestion des services publics »). Les notes s'échelonnent de 3 et 19,5.

Parmi les candidats qui ont choisi l'option A, 11 candidats figurent sur la liste principale et 1 sur la liste supplémentaire.

Déroulement de l'épreuve

Avant le début de l'exposé, il a été rappelé aux candidats par les membres du jury que l'épreuve dure 15 minutes. Dans un premier temps, les candidats ont été invités à exposer leur sujet pendant une durée d'environ 8 minutes avant d'être interrogés pendant un temps équivalent. La durée des exposés n'a pas toujours été respectée : dans la majorité des cas, la présentation a une durée moyenne d'environ 5 minutes. Dans deux cas, la présentation a été terminée au bout d'une minute et dans deux autres cas, les candidats ont été interrompus par le jury au bout des huit minutes alors que la présentation n'était pas arrivée à son terme.

Lors de la présentation, les candidats doivent veiller à s'adresser directement au jury et prendre le temps nécessaire à la formulation d'une réponse lors des échanges qui suivent.

Les exposés ont révélé des connaissances correctes dans la majorité des cas, à l'exception des notes les plus basses. Il est à noter une absence de maîtrise du vocabulaire de base (utilisation de termes impropres ou inappropriés) chez de nombreux candidats, même si en fonction des sujets, ces inexactitudes n'ont pas la même importance.

Afin de confirmer les connaissances des candidats, la partie consacrée aux questions/réponses a porté sur l'ensemble du programme en équilibrant les trois grandes parties. Les réponses ont permis au jury d'apprécier le niveau de préparation des candidats, ainsi que leur capacité d'adaptation, de réaction et de structuration de réponses non préparées à l'avance.

Conseils de préparation

Il est attendu de la part des candidats des notions générales. Cela implique d'avoir travaillé sur l'ensemble du programme, même si tous les points n'ont pas été approfondis.

De plus, il est attendu une connaissance minimale de l'organisation administrative nationale, régionale et départementale du service public de l'enseignement assuré par le ministère de l'Éducation Nationale, sauf à admettre que le candidat n'a aucunement réfléchi au profil du poste ou à la nature concrète des fonctions auxquelles il postule.

Les institutions européennes se révèlent être une partie du programme relativement bien maîtrisée, sauf en ce qui concerne les fondements de l'Union Européenne.

Des concepts fondamentaux comme décentralisation et déconcentration sont parfois confondus, ce qui conduit le candidat à des hors sujet.

Le thème sur l'autorité judiciaire (figurant en toutes lettres au programme) se révèle très peu connu et induit des erreurs avec la justice administrative, dont la connaissance est parfois très floue.

Le suivi des points marquants de l'actualité des derniers mois est un élément supplémentaire pour donner des exemples concrets en réponse aux questions posées et montrer l'ouverture d'esprit des candidats.

Le jury a noté que certains candidats, disposant de fondements juridiques solides, n'ont pas su répondre à des questions pratiques relevant d'une activité administrative quotidienne. Le passage du théorique au concret est parfois aléatoire.

Les candidats doivent veiller à travailler sur des manuels d'édition la plus récente possible, les réformes en cours, la réforme de l'État et les textes d'application venant profondément modifier certaines parties du programme.

Groupe B : Problèmes économiques, Finances publiques

Trois candidats ont choisi de présenter cette option. Les notes s'échelonnent de 7 à 12. Sur 20 candidats admis, 1 a choisi l'option B.

Il a en premier lieu été rappelé aux candidats que l'épreuve dure 15 minutes. Les candidats ont été invités à exposer leur sujet pendant une durée d'environ 7 minutes avant d'être interrogés pendant un temps équivalent. La durée des exposés n'a pas toujours été respectée : deux candidats n'ont pas utilisé la totalité du temps imparti.

Les exposés ont révélé des connaissances insuffisantes, en particulier une absence de maîtrise du vocabulaire de base (utilisation de termes impropres ou inappropriés). Les réponses aux questions du jury ont confirmé les lacunes des candidats. De plus, le jury aurait apprécié un argumentaire et des réflexions plus pertinents et en rapport avec le contexte économique et financier actuel.

La nature même de l'épreuve impose des connaissances précises et actualisées dans chacun des deux domaines qui peuvent être abordés. Elles doivent être étayées dans le cours de la discussion par des exemples récents.

En conclusion, le jury encourage vivement les futurs candidats à préparer cette épreuve :

- en travaillant l'ensemble du programme,
- en s'intéressant à l'actualité.

Groupe C : Histoire, Géographie, Géopolitique, Démocratie et Développement, Économie, Éthique, Éducation, Énergie, Environnement, Santé, Sciences, Société, Travail, Éducation

18 candidats ont présenté cette épreuve : les notes s'échelonnent entre 2 et 17, avec une moyenne de 10.35 / 20. Sur les 20 candidats admis, 8 ont pris l'option C.

Les prestations ont été très hétérogènes mais les candidats bien préparés n'ont pas été rebutés par des sujets exigeants. Un bon manuel récent d'histoire et de géographie de Première et de Terminale permet de travailler efficacement cette épreuve ; ceci afin d'éviter les exposés dénués de toute connaissance fondamentale, d'autres entièrement « décousus » et certains à côté du sujet.

Les attentes du jury :

- sur la forme : un exposé structuré, avec une introduction et une problématique, un plan organisé en 2 ou 3 parties et une conclusion (même rapide),
- Sur le fond : un exposé s'appuyant sur des connaissances précises

En Histoire : des repères chronologiques fondamentaux et la capacité à sélectionner les faits essentiels et d'en faire une synthèse logique et cohérente,

En géographie : des repères topographiques élémentaires, la maîtrise de quelques notions incontournables (milieux, métropole, mégapole, réseaux, espaces d'activité). Les candidats doivent être capables de présenter les questions géographiques à différentes échelles.

Quant à l'entretien qui suit l'exposé, il est pour le jury l'occasion de juger les qualités du candidat : son esprit critique, sa capacité de réaction face aux questions du jury, la qualité de son expression orale, sa connaissance de l'actualité et sa culture générale.

Le candidat doit donc s'y préparer en soignant son expression et son attitude.

V Conclusion

Dans la mesure où ce concours n'a pas été ouvert les trois précédentes années, toute comparaison demande à être approchée avec prudence.

Il n'en subsiste pas moins des grandes constantes qui autorisent, sans grand risque, à ancrer quelques conseils simples dans la durée.

En effet, force est de constater que ce concours possède un caractère toujours hautement sélectif. Le taux d'admissibilité par rapport aux candidats présents n'est que de 9,67% et le taux d'admission de 3,72%. Le niveau de diplôme des lauréats reste très largement supérieur au niveau de diplôme exigé pour passer le concours. Un seul candidat sur les 20 admis possède un diplôme de niveau IV (baccalauréat), les 19 autres sont titulaires d'un diplôme d'un niveau supérieur.

L'attractivité du concours augmente mécaniquement sa sélectivité. Pour autant, réussir un concours résulte toujours et avant tout d'un travail soutenu et méthodique ; un échec ne doit pas décourager mais, tout au contraire, inciter à parfaire et à mener plus loin sa préparation. Rédiger une note de synthèse ou une dissertation dans un temps contraint ne s'improvise pas, s'exprimer devant un jury également. Chaque type d'épreuve demande une préparation spécifique et assidue.

Seul un entraînement régulier permet de s'approprier les techniques propres aux épreuves écrites et d'acquérir une gestion satisfaisante du facteur temps. Seul un exercice régulier permet de dédramatiser des épreuves orales qui inquiètent souvent les candidats ; il ne saurait être trop recommandé de ne pas attendre les résultats de l'admissibilité pour s'y intéresser.

Les candidats ne doivent toutefois pas se satisfaire de l'appropriation des seules qualités « techniques » ou des connaissances théoriques exigées, nécessaires certes mais nullement suffisantes. Le concours donne en effet également à apprécier la curiosité et la vitalité intellectuelle des candidats. La faiblesse sur ce point a été très généralement notée par les membres du jury au cours des différentes épreuves. Il est par exemple tout à fait anormal que des candidats connaissant si faiblement l'organisation et le fonctionnement d'une institution qu'ils entendent intégrer ou soient déconnectés des grands sujets de l'actualité. Les candidats doivent s'efforcer, tout au long de la préparation, de lire des articles de fond sur les grands problèmes de société et de suivre au plus près l'actualité. Il est à cet égard particulièrement important de s'exercer, à partir de recherches documentaires, à analyser des textes, à en ordonner les idées et à en restituer une synthèse claire et structurée.

Le jury espère que la lecture de ce rapport apportera aux futurs candidats des pistes de réflexion utiles.

Pour le jury,
Le Président du jury,

Henri CAU